

Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et ASSIMILÉS 2

Rapport année 1



Syndicat Mixte d'Etudes et de
Traitement des Déchets Ménagers
et Assimilés de la Meuse



Sommaire

- 1 Préambule
- 2 Présentation du territoire
- 4 Suivi des objectifs
- 6 Bilan des actions

Préambule

Depuis 2013, nous portons avec nos collectivités adhérentes une démarche de prévention des déchets commune. L'objectif de réduction fixé par l'actuel PLPDMA, établi pour la période 2024-2030, est ambitieux et adossé aux obligations réglementaires fixées par la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte (LCTVE, 2015) et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC, 2020).

Ce faisant, nous entendons respecter la hiérarchie des modes de traitement, qui affirme la nécessaire primauté de la prévention sur tout mode de gestion du déchet une fois produit. Et quand la gestion du déchet devient nécessaire, nous œuvrons pour mettre en place toutes les filières permettant le réemploi, la valorisation matière, le recyclage et la valorisation énergétique plutôt que le stockage.

Ces quinze dernières années ont été témoin d'un changement profond dans la constitution des déchets ménagers et assimilés : des ordures ménagères qui ont baissé de 44% depuis 2010, une augmentation de la collecte sélective et une réduction des déchets ultimes (-34% sur les flux d'ordures ménagères, de refus de tri et de non recyclable de déchetterie confondus). Mais également, une augmentation en miroir des déchets de déchetterie et une baisse relativement faible de la quantité de déchets globale produite par chaque habitant. Le 1er plan de prévention (2013-2017) s'est concentré sur les ordures ménagères ; le 1er PLPDMA (2018-2024) sur les déchets non recyclables de déchetterie, et le développement de filières de réemploi et de recyclage. Ce nouveau PLPDMA est celui du prochain défi : réduire au global la quantité de déchets, tout en se concentrant tout particulièrement sur les déchets ultimes, dont le potentiel de réduction reste significatif.

Ce 1er rapport retrace les actions qui ont été menées de juillet 2024 à 2025 ; il couvre exceptionnellement une période de 18 mois, pour faire le lien entre la fin du précédent PLPDMA (30 juin 2024) et le nouveau suivi par année calendaire qui a été décidé par la CCES lors de l'élaboration du plan actuel.

2024

2025

2026

2027

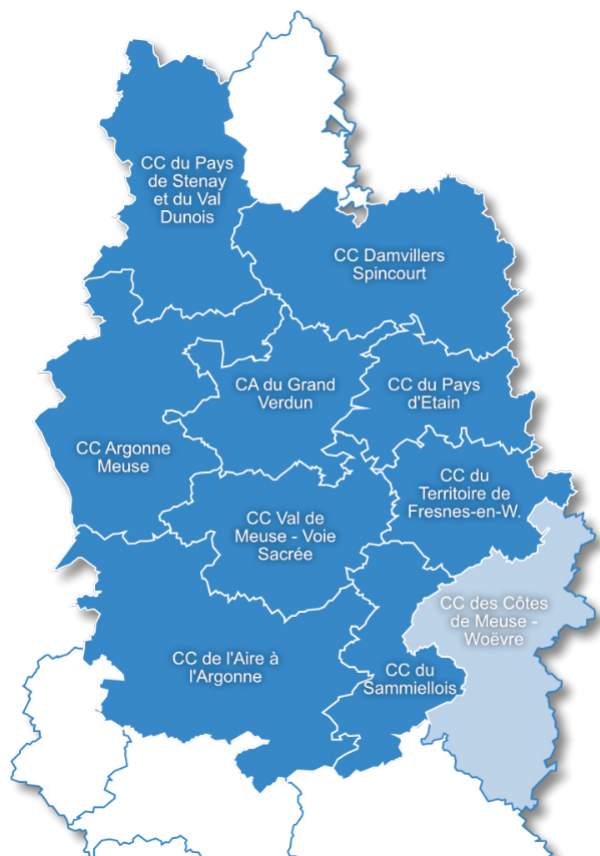
2028

2029

2030

Année 1

Présentation du territoire



Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est porté par le SMET Meuse pour le compte des 9 collectivités adhérentes à sa compétence traitement. Les actions menées dans ce cadre couvrent ainsi un territoire de **87 000 habitants** (chiffres et cartes 2026).

Un diagnostic du territoire a été réalisé en 2024, pour adapter les actions à la réalité de terrain. Il a été alimenté par les réflexions menées au sein de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi, qui a rassemblé élus, techniciens et citoyens lors de 2 sessions de travail. Le diagnostic détaillé est à retrouver dans le document **PLPDMA 2, 2024-2030 : Diagnostic de territoire et définition du plan d'actions**.

Le territoire couvert par le SMET Meuse présente la particularité d'être essentiellement rural, avec quelques pôles urbains (Verdun, Étain, Saint-Mihiel, Stenay). La moitié du territoire est couverte par une tarification incitative, passant exclusivement par la REOM, mise en place entre 2013 et 2018. Le rythme de collecte majoritaire est C1 pour la collecte sélective, et C0,5 pour la collecte des OMR.

Les actions prévention sont portées par le Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de la Meuse, qui centralise les initiatives, propose des actions à l'échelle de son territoire, crée et finance des outils mis à la disposition de tous. Il établit également des outils de suivi des actions et rédige chaque année le rapport PLPDMA.

Les collectivités déploient quant à elles les actions prévention sur leur territoire, à leur initiative ou en se saisissant des outils proposés par le SMET. Elles suivent leurs actions et remontent chaque année les informations au syndicat.

Ensemble, le SMET et ses collectivités adhérentes proposent des actions qui trouvent leur place au cœur du territoire, et au plus proche des habitants, de leurs besoins et de leurs préoccupations.



● Les collectivités participantes



Communauté de communes Argonne-Meuse

16 Rue Thiers
55120 CLERMONT-EN-ARGONNE
Population 2025 : 6 879 habitants



Communauté de communes Damvillers Spincourt

2 Rue Carnot
55150 DAMVILLERS
Population 2025 : 8 036 habitants

Communauté de Communes



Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne

42 Rue Berne
55250 BEAUSITE
Population 2025 : 6 382 habitants



Communauté d'agglomération du Grand Verdun

11 Rue Président Poincaré
55100 VERDUN
Population 2025 : 27 113 habitants



Communauté de communes du Pays d'Étain

29 Allée du Champ de Foire
55400 ETAIN
Population 2025 : 7 443 habitants



Communauté de communes du Sammiellois

Place des Moines
55300 SAINT-MIHIEL
Population 2025 : 8 219 habitants



Communauté de communes du Territoire de Fresnes-en-Woëvre

5 Rue du Château 55160 FRESNES-EN-WOËVRE
Population 2025 : 4 801 habitants



Communauté de communes Val de Meuse - Voie Sacrée

1bis Route de Senoncourt 55320 ANCEMONT
Population 2025 : 8 882 habitants



Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois

6D Avenue de Verdun 55700 STENAY
Adhérente à compter du 1^{er} janvier 2026

● Suivi et pilotage du PLPDMA



Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de la Meuse

Avenue de l'Europe, Z.I. de Baleycourt
55100 VERDUN

● Les équipes qui œuvrent à la prévention

Angélique CHALLE

Chargée de mission environnement
Rosine PRON
Adjointe chargée de mission

Brigitte DENIS-EVEN

Responsable gestion et valorisation des déchets ménagers

Paméla ANTONI

Chargée de mission environnement

Marie MASSEL

Technicienne et animatrice prévention déchets

Juliène FEIGRE

Chargée de mission réduction des déchets

Célia MAQUEL

Chargée de mission environnement
Maud BOIDIN
Ambassadrice du tri

Agathe ROBINE

Chargée de mission OM

Alexis BOULANGER

Gestionnaire service déchets ménagers

Angélique HABLOT

Chargée de mission environnement

Justine PEDUZZI

Chargée de mission prévention et communication

Suivi des objectifs

Des objectifs annuels et pour 2030 ont été définis, sur les plans quantitatifs comme qualitatifs. Ils sont conformes aux objectifs nationaux et régionaux donnés par le cadre législatif. Les trois objectifs principaux du PLPDMA sont définis à horizon 2030.



Objectif 1 : -15% de Déchets Ménagers et Assimilés en 2030

Année de référence : 2010



Objectif 2 : réduire de 10% les déchets ultimes

Année de référence : 2023



Objectif 3 : limiter à 20% la part des déchets enfouis

Objectif quantitatif

Ce premier objectif porte sur tous les types de déchets : au delà du développement de nouvelles filières, le but est de réduire la quantité globale de déchets produits, pour atteindre une moyenne de 386 kg de déchets ménagers et assimilés produits par habitants en 2030.



Résultat 2025

**-6%
427 kg/hab**

Une trajectoire encourageante, mais trop peu marquée

L'année 2025 confirme la tendance observée en 2024 d'une baisse globale des tonnages de déchets.

Il faut toutefois accentuer les efforts de prévention, pour espérer atteindre l'objectif fixé pour 2030.

Objectif quantitatif et qualitatif

Ce deuxième objectif vise la catégorie des déchets ultimes, à savoir les ordures ménagères, les refus de tri, et les déchets non recyclables de déchetterie. Il a pour but de concentrer les efforts sur les déchets qui sont à la fois les plus nocifs et les plus coûteux à traiter pour la collectivité. En 2023, les déchets ultimes représentent 239 kg/hab.



Résultat 2025

**-9,6%
216 kg/hab**

Objectif presque atteint

Les ordures ménagères ont poursuivi leur baisse, passant de 168 kg/hab en 2023 à 150 kg/hab en 2025, tout comme les déchets non recyclables de déchetterie qui ont baissé de 20% depuis 2022 (année précédant la mise en place de nombreuses REP).

Objectif qualitatif

Ce troisième objectif est purement qualitatif, et cherche à suivre les efforts entrepris par les collectivités pour mettre en place des modes de traitement mieux situés dans la hiérarchie des modes de traitement. Pour rappel, en 2023, 53% des déchets ménagers et assimilés étaient encore envoyés en enfouissement.



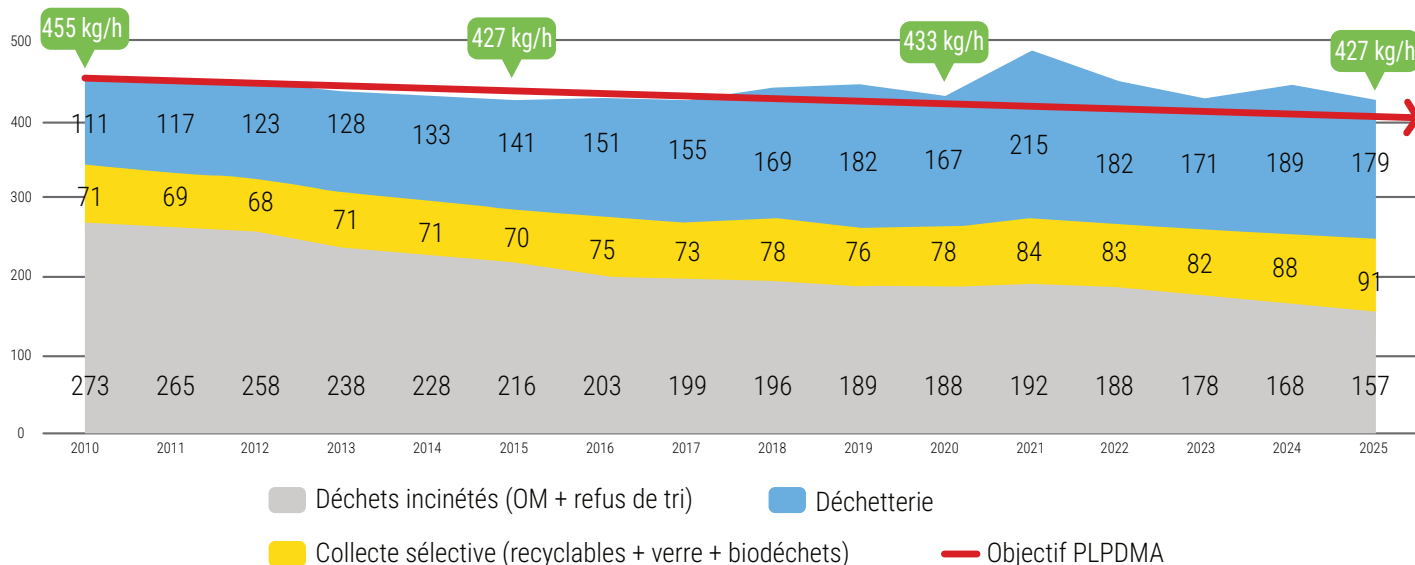
Résultat 2025

14%

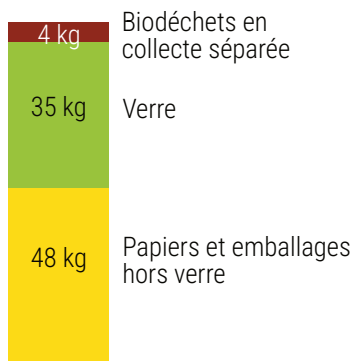
Objectif dépassé !

Fin l'enfouissement pour les ordures ménagères résiduelles : celles-ci sont désormais intégralement traitées par incinération sur l'Unité de Valorisation Énergétique de La Veuve. La baisse devrait se poursuivre, une étude étant en cours pour y orienter également les déchets non recyclables de nos déchetteries.

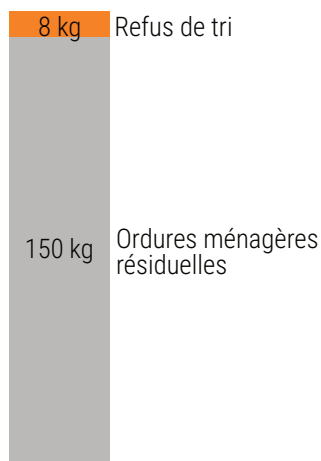
● Évolution des tonnages



● Composition des Déchets Ménagers et Assimilés



Collecte sélective



Déchets incinérés



Déchets de déchetterie

● Premières observations

Quelques bons signaux sont à noter : les ordures ménagères continuent de baisser, alors même qu'aucune nouvelle collectivité n'est passée en tarification incitative. La collecte sélective augmente de son côté, avec une quantité de refus de tri qui diminue : les consignes de tri sont donc de plus en plus appliquées. Le changement de marché de collecte en porte à porte début 2025 appuie sans doute ces résultats : une partie des collectivités est passée en collecte C0,5 pour les ordures ménagères, et les rippeurs appliquent plus

strictement la règle de non collecte des bacs et sacs non conformes.

Les tonnages collectés en déchetterie baissent légèrement ; toutefois, il est à noter que les tonnages de végétaux ont baissé de 11% par rapport à 2024 : ce flux, dépendant fortement de la météo, représente 20% des tonnages collectés en déchetterie, et peut expliquer en partie la baisse des tonnages constatée en 2025.

Bilan des actions

Le PLPDMA 2024-2030 déploie 13 grandes actions de prévention organisées en 4 axes.

● Axe 1 | Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

- 1.1 Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages
- 1.2 Promouvoir le jardinage au naturel
- 1.3 Développer le compostage partagé et le compostage en établissement
- 1.4 Développer des solutions locales de gestion des déchets verts
- 1.5 Lutter contre le gaspillage alimentaire

● Axe 2 | Augmenter la durée de vie des produits

- 2.1 Soutenir le développement du réemploi
- 2.2 Soutenir le développement de la réparation
- 2.3 Promouvoir les solutions durables face aux solutions jetables

● Axe 3 | Promouvoir l'éco-exemplarité, partout, tout le temps

- 3.1 Être éco exemplaire lors des manifestations
- 3.2 Être éco exemplaire au travail

● Axe 4 | Sensibiliser les différents publics à la prévention des déchets

- 4.1 Sensibiliser les plus jeunes
- 4.2 Sensibiliser des nouveaux publics
- 4.3 Sensibiliser les personnes à leur arrivée sur le territoire



Aller à la rencontre du public

Pour les actions de sensibilisation, un mot d'ordre a rythmé l'année 2025 : diversité.

L'objectif était en effet d'intervenir sur des manifestations variées, tant par leur thème, leur public cible ou leur localisation. De fait, prendre part à des manifestations dédiées à l'environnement ou au zéro déchet a tout son sens, mais permet de rencontrer le plus souvent des personnes déjà sensibilisées à la thématique. En 2025, nous avons donc essayé d'inviter la prévention des déchets là où elle ne se trouve habituellement pas : sur des marchés, des foires, des portes ouvertes... pour aller à la rencontre d'un nouveau public.

Illustration : stand sur les solutions zéro déchets tenu lors de la Journée Eco Citoyenne organisée par l'association Polygone le 3 juin 2025.

Axe 1 / Biodéchets et déchets verts

1.1

Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages

Contexte

Le bilan de territoire mené en 2024 a mené au constat que le territoire couvert par le PLPDMA était essentiellement rural, avec trois quart de maisons individuelles, qui permettent la pratique du compostage domestique.

Action projetée

La pratique domestique du compostage est relativement bien développée en milieu rural ; toutefois, certains freins demeurent pour les personnes non adeptes de la pratique, parmi lesquels le manque de matériel, un manque d'information sur le sujet et de mauvaises expériences passées liées entre autres à une mauvaise maîtrise du composteur. La vente de composteurs, l'organisation de réunions d'information et la diffusion de supports de communication sur le compostage se poursuivront donc pour continuer à développer la pratique du compostage.

Planning

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Adhésion du SMET au RCC							
Création d'un guide du compostage SMET							
Achat groupé de composteurs							
Communication autour du compostage							

□ Prévu ■ Réalisé → Reporté

Indicateurs et objectifs opérationnels

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Objectif
Nombre de composteurs distribués	536							2000 en 2030
Nombre d'animations compostage	13							1/EPCI en 2030
Nombre de communication compostage	1							1/EPCI par an
Nombre de guides du compostage diffusés	NC							À chaque composteur

Bilan de l'année

La vente de composteurs à tarif préférentiel par les EPCI continue d'être plébiscitée par les habitants. Certaines collectivités (CAGV) conditionnent la remise d'un composteur au fait d'avoir assisté à une réunion sur le compostage, ce qui permet de s'assurer de la bonne prise en compte des gestes à avoir. Certains territoires (CCDS) communiquent également sur la fabrication « maison » de composteurs, pour favoriser le réemploi de matériaux.

Promouvoir le jardinage au naturel

Action projetée

La promotion du jardinage au naturel passera par l'animation d'un réseau d'ambassadeurs des bonnes pratiques (cf action 4.2 « Sensibiliser de nouveaux publics »). Ce réseau pourra alors intervenir sur des événements variés (soit dédiés au jardinage, soit événements grand public) pour expliquer la bonne utilisation du compost et du broyat, et communiquer sur les bonnes pratiques de jardinage naturel. Les communications visant la promotion du compost et du broyage devront intégrer une promotion du jardinage au naturel, exutoire naturel pour ces modes de gestions de la ressource organique.

Partenaires : CPIE de Meuse, Ecomusée d'Hannonville, usagers jardiniers amateurs

Planning

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Participation à l'événement « Bienvenue dans mon jardin au naturel »							
Communication autour du jardinage au naturel							

□ Prévu ■ Réalisé → Reporté

Indicateurs et objectifs opérationnels

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Objectif
Participation à BDMJN		OUI						1/ an
Nombre de communications jardinage au naturel		3						1/EPCI en 2030

Bilan de l'année

En 2025, le SMET a de nouveau participé à l'événement organisé par le CPIE « Bienvenue dans mon jardin au naturel », qui a eu lieu le dimanche 15 juin, à travers une convention et un financement de l'opération à hauteur de 450€. 15 jardins étaient ouverts au publics, et 320 visiteurs ont assisté à l'événement. Le SMET a tenu un stand d'information sur le jardinage au naturel (broyage, paillage) et le compostage dans le jardin de la résidence autonomie d'Hannonville-sous-les-Côtes.



1.3

Développer le compostage partagé et le compostage en établissement

Action projetée

Le compostage collectif (en établissement comme de quartier) est une pratique encadrée. Le but de cette action de prévention est donc de mettre en place une organisation structurée, la suivre et la former, afin de garantir la bonne exploitation des sites de compostage partagé, et de pérenniser au maximum leur fonctionnement.

Partenaires : établissements scolaires, structures d'accueil collectif

Planning

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contact de différents établissements proposant une restauration collective							
Formation du personnel destiné à être référent de site							

□ Prévu ■ Réalisé → Reporté

Indicateurs et objectifs opérationnels

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Objectif
Nombre d'établissements contactés		2						3/EPCI par an
Nombre de sites de compostage démarrés		12						2/EPCI par an

Bilan de l'année

Les établissements scolaires de la communauté de communes de Damvillers Spincourt ont tous installé un site de compostage en établissement sur l'année 2024/2025. Une tournée de suivi des sites en 2025 a mis en lumière des résultats variés en fonction des sites : la moitié avaient un compost de qualité ; pour d'autres, davantage d'opération de retournement ont été conseillées. Un site a été désinstallé suite à la présence de rongeurs.

L'école de Troyon ainsi que la résidence autonomie d'Hannonville-sous-les-Côtes ont également installé un site de compostage collectif en 2025.

31 personnes ont reçu une information sur la fonction de référent de site.



1.4

Développer les solutions locales de gestion des déchets verts

Action projetée

Développer davantage de solutions locales de gestion des déchets verts (type plateformes communales) et permettre à tous les usagers d'avoir accès à une solution de broyage.

Partenaires : collectivités, entreprise de paysagisme ou d'insertion proposant des prestations de broyage, services espaces verts des collectivités

Planning

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Formaliser les retours d'expérience meusiens sur la gestion alternative des DV		→					
Diagnostic des solutions déjà existantes des EPCI adhérents							
Développement de nouvelles solutions							
Communiquer autour des solutions							

□ Prévu ■ Réalisé → Reporté

Indicateurs et objectifs opérationnels

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Objectif
Diagnostic des solutions existantes		6						1/EPCI en 2025
1 solution de gestion des DV et 1 solution de broyage		6						1/EPCI en 2030
1 visuel par CODECOM pour communiquer		1						1/EPCI en 2030

Bilan de l'année

L'annuelle journée des gardiens organisée par le SMET en novembre 2024 a été dédiée à la gestion locale des déchets verts, avec notamment une visite de la plateforme communale de compostage/broyage de Belrupt-en-Verdunois et une intervention de la FREDON sur les différentes solutions possibles pour les collectivités.

Les questionnaire de suivi du PLPDMA, remaniés en 2025, incluent désormais une question sur les solutions de gestion locale des déchets verts pour permettre un suivi des solutions existantes et de leur évolution.

L'étude de nouvelles solutions n'a pas encore été menée ; c'est un sujet qu'il convient d'aborder dans les différentes collectivités, pour changer la perception des végétaux (qui ne sont pas de déchets mais des ressources) et limiter autant que possible leur accueil pour traitement en déchetterie.



Visite de la plateforme de Belrupt-en-Verdunois

1.5

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Action projetée

Intervenir en milieu scolaire (dans les classes, auprès du personnel, en cantine...) pour exécuter des diagnostics du gaspillage alimentaire et des actions de sensibilisation.

Partenaires : établissements scolaires, Maison de l'Alimentation (Bar-le-Duc)

Planning

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Réalisation de diagnostics de gaspillage alimentaire							
Actions de sensibilisation en classe et/ou cantine							

□ Prévu ■ Réalisé → Reporté

Indicateurs et objectifs opérationnels

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Objectif
Nombre de diagnostics du GA réalisés	3							2/EPCI en 2030
Nombre d'actions de sensibilisation	5							3/EPCI en 2030

Bilan de l'année

Trois établissements scolaires de la communauté de communes de l'Aire à l'Argonne ont réalisé des campagnes de pesée accompagnées par le bureau d'études JP Consult Coaching avant de réaliser une réunion de bilan avec le personnel des cantines scolaires.

Une équipe d'animation a par ailleurs été constituée sur la communauté de communes de Damvillers Spincourt, impliquant des agents de la collectivité et la chargée de prévention du SMET, pour être formée au dispositif « Journées de l'Education au Bien Manger » par la Maison de l'Alimentation de Bar-le-Duc, qui inclut un module sur le gaspillage alimentaire et le développement durable.

Enfin, l'action annuelle de sensibilisation aux 6ème du collège de Vaubécourt au tri et au gaspillage alimentaire a de nouveau été menée cette année.



Animation « gaspillage alimentaire et développement durable » à l'école d'Eix

Axe 2 / Réemploi et réparation

2.1

Soutenir le développement du réemploi

Action projetée

L'initiative de la boîte à don pourrait être déployée sur de nouvelles communes, pour intégrer au quotidien des usagers le réflexe du don des objets pouvant connaître une seconde vie. La communication autour des initiatives existantes pourrait également être plus développée.

Partenaires : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, collectif Récup

Planning

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Déployer une boîte à dons dans chaque EPCI			→				
Communiquer sur les initiatives locales pour le réemploi							

□ Prévu ■ Réalisé → Reporté

Indicateurs et objectifs opérationnels

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Objectif
Nombre d'armoires à don installées		0						1/EPCI en 2030
Nombre de communications sur le réemploi		1						3/EPCI en 2030

Bilan de l'année

Des boîtes à dons et boîtes à livres ont été installées à l'initiative des collectivités ou de structures du territoire (maison de santé, bibliothèque, logements touristiques...) sans qu'une traçabilité claire des points de dépôt ou des tonnages détournés existe. Le sujet de l'installation d'une boîte à don a été évoqué avec les élus lors des points prévention réalisés début 2025.

2.2

Soutenir le développement de la réparation

Action projetée

L'offre de réparation existe sur le territoire, cette action vise donc principalement à mieux faire connaître les réparateurs actifs en Meuse, en particulier ceux permettant d'être éligible au bonus réparation. Un accompagnement des acteurs souhaitant se faire labelliser QualiRépar peut également être envisagé, cette labellisation étant encore peu développée en Meuse, et le nombre d'artisans éligibles au bonus réparation par conséquent limité.

Partenaires : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, collectif Récup, éco-organismes (Ecosystem et Refashion notamment)

Planning

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Créer un annuaire des réparateurs Meuse			→				
Communiquer sur les réparateurs présents sur le territoire							
Présenter la démarche de labellisation aux artisans							

□ Prévu ■ Réalisé → Reporté

Indicateurs et objectifs opérationnels

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Objectif
Annuaire créé		0						1/EPCI en 2030
Nombre de communications sur le réemploi		1						3/EPCI en 2030

Bilan de l'année

Un échange a été initié avec la CMA pour accompagner les réparateurs présents sur le territoire dans une démarche de labellisation. Des communications ont été faites sur les réseaux sociaux pour indiquer les réparateurs présents sur le territoire et la possibilité d'accéder au bonus réparation.

2.3

Promouvoir les solutions durables face aux solutions jetables

Action projetée

Il s'agira de communiquer sur toutes les alternatives durables existantes à des solutions jetables, et d'en faire la démonstration lors d'événements grand public ou d'animations.

Planning

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Constitution d'un kit « durable vs jetable »			→				
Communiquer sur les solutions durables							

□ Prévu ■ Réalisé → Reporté

Indicateurs et objectifs opérationnels

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Objectif
Kit de démonstration créé		0						1/EPCI en 2030
Animations sur les solutions durables		2						3/EPCI en 2030

Bilan de l'année

Des exemples de solutions durables adaptables au quotidien ont été inclus dans l'animation « Le jeu de l'oie des écogestes » (voir action 4.1) ainsi qu'à l'animation à destination des scolaires (niveau CP à CM2) intitulée « le tri et la prévention des déchets » qui inclut la présentation des 6R, y compris des solutions durables.

Axe 3 / Eco-exemplarité

3.1

Être éco-exemplaire durant les manifestations

Action projetée

La mise en place d'une charte des éco-manifestations, communiquée clairement à tous les organisateurs d'événements, l'achat groupé de matériel permettant d'améliorer le tri lors des manifestations (totems de tri, poubelles dédiées, supports de communication...)

Partenaires : associations du territoire, EcoManifestation Grand Est (EMERGE)

Planning

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Construire une charte des éco-manifestations							
Achat groupé de matériel							
Accompagner les associations du territoire							

□ Prévu ■ Réalisé → Reporté

Indicateurs et objectifs opérationnels

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Objectif
Charte éco-manifestation créée	0							1/EPCI en 2027
Collectivités équipées en matériel de tri / éco-manifestations	4							1/EPCI en 2030
Associations ayant demandé un appui de leur CODECOM	0							20% des manif.

Bilan de l'année

La centrale d'achat du SMET a été étendue pour inclure l'achat de matériel de tri événementiel, et 2 prestataires identifiés, dont un fournisseur des totems de tri de seconde main (utilisés lors de JO de Paris), dans une démarche d'économie circulaire. Un premier échange a eu lieu entre le SMET et l'association Eco Manifestations Grand Est.



3.2

Être éco-exemplaire au travail

Action projetée

Des actions ponctuelles de prévention (collecte textile, animation en entreprise...) sont à organiser au sein des entreprises, afin de fluidifier les échanges et de faire mieux connaître le PLPDMA. Les administrations du territoire devront tendre le plus possible vers l'éco-exemplarité.

Partenaires : CCI, CMA, acteurs PCAET, communautés de communes

Planning

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Collectes textile/DEEE en entreprise							
Annuaire d'entreprises locales à contacter							
Proposition d'animations en entreprise							
Diagnostic éco exemplarité des collectivités adhérentes							

□ Prévu ■ Réalisé → Reporté

Indicateurs et objectifs opérationnels

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Objectif
Nombres de collectes DEEE / textile organisées	5	5						2/an
Annuaire entreprise à jour		1						1 en 2025
Nombre de diagnostic éco-exemplarité des collectivités		7						1 en 2025 et 2030

Bilan de l'année

Des entreprises ont été sollicitées en 2024 et 2025 pour organiser en leur sein des collectes de textile, afin de sensibiliser leurs salariés. 4 entreprises ont participé en 2025, mais les tonnages collectés ont été minimes. L'action a également été étendue aux établissements scolaires, pour qui l'initiative a bien fonctionné : 1227kg de textile ont ainsi été collectés en 2024 auprès de 4 écoles participantes. Travailler avec les écoles permettant également de sensibiliser les familles du territoire, l'action sera poursuivie auprès de ce public les prochaines années.



Axe 4 / Sensibilisation

4.1

Sensibiliser les plus jeunes

Action projetée

Poursuivre les interventions engagées auprès des établissements déjà partenaires et développer de nouveaux partenariats.

Partenaires : établissements scolaires, service scolaire des communautés de communes

Planning

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Poursuivre les animations avec les établissements déjà partenaires	■	■	■	■	■	■	■
Contacteur de nouveaux établissements pour proposer des animations qualitatives	■	■	■	■	■	■	■
Animations en établissements scolaires	■	■	■	■	■	■	■

■ Prévu ■ Réalisé → Reporté

Indicateurs et objectifs opérationnels

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Objectif
Nombre d'animations jeune public réalisées	18							2/an par EPCI
Nombre d'élèves sensibilisés	816							

Bilan de l'année

De nombreuses animations en milieu scolaire ont été organisées en 2024 et 2025 : la dynamique de prise de contact avec les établissements se poursuit et se pérennise, avec certains partenariats reconduits d'année en année (Lycée Margueritte pour la SERD, collège de Vaubécourt avec une journée dédiée aux élèves de 6ème sur le tri, la déchetterie et le gaspillage alimentaire).

Un outil pédagogique a été conçu et créé par le SMET : une bache géante de Jeu de l'Oie des éco gestes, qui reprend les codes du jeu de société bien connu assortis de questions sur le tri et la réduction des déchets. Inauguré lors de la Fête de la Nature sur la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, il a depuis été déployé sur des événements et en milieu scolaire et périscolaire.



Fête de la nature



Ludothèque



Collège de Vaubécourt



SERD au Lycée Margueritte

4.2

Sensibiliser de nouveaux publics

Action projetée

Tenir un stand d'information ou diriger des actions de sensibilisation spécifiquement dans des contextes n'ayant pas directement à voir avec les questions environnementales. En parallèle, élargir l'ex-réseau des guides composteurs pour former un réseau d'ambassadeurs environnement parmi les citoyens désireux de sensibiliser d'autres usagers ; une fois le réseau constitué, proposer des formations et moments d'échange réguliers pour l'animer et le faire vivre sur le long terme.

Partenaires : associations locales, offices de tourisme, OPH Meuse

Planning

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Tenir des stands sur des événements variés							
Communiquer dans des contextes variés							
Constituer un réseau d'ambassadeurs environnement							
Animer le réseau d'ambassadeurs environnement							

□ Prévu ■ Réalisé → Reporté

Indicateurs et objectifs opérationnels

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Objectif
Nombre de participation à des événements		33						1/an par EPCI
Nombre de supports de communication créés	3	4						4/an par SMET
Réunions du réseau « ambassadeurs environnement »		3						2/EPCI en 2030

Bilan de l'année

Des stands dédiés à la prévention des déchets, au compostage et au paillage ont été tenus sur des événements variés : foire de printemps ou d'automne, marché d'AMAP, portes ouvertes de pépinières, forum des associations... au total, 1880 personnes ont été sensibilisées via ces actions.

Les anciens guides composteurs ont participé à 3 de ces événements, et une visite de l'espace de maraîchage bio de la Rue des Fusillés en avril 2025 a été organisée, qui a réuni une dizaine de personnes.



Portes ouvertes SPADA



Marché couvert Verdun



Fête de la nature Etain

4.3

Sensibiliser les personnes à leur arrivée sur le territoire

Action projetée

Fournir aux acteurs du tourisme ou de l'accueil de nouveaux arrivants les clés pour communiquer clairement sur la question de la prévention des déchets

Partenaires : offices de tourisme, communautés de communes

Planning

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Création d'un guide du tri spécifique tourisme							
Prise de contact avec les offices de tourisme							
Diffuser et mettre à jour le guide du tri							
Assurer la mise à jour et la continuité de l'app SMET au tri							

□ Prévu ■ Réalisé → Reporté

Indicateurs et objectifs opérationnels

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Objectif
Nombre de guide du tri pour tourisme créés		3						1/EPCI en 2025
Nombre d'offices de tourisme contactés		3						1/EPCI en 2025
Application SMET au tri fonctionnelle	OK	OK						fonctionnelle

Bilan de l'année

Un guide du tri trilingue (français, anglais, allemand) a été créé début 2025 et diffusé aux communautés de communes. En parallèle, l'application SMET au tri est une solution d'information complète (guide du tri, horaires de déchetterie...) qui présente l'avantage d'avoir des informations à jour et de pouvoir émettre des actualités. L'application était intégralement gérée par le SMET (via le prestataire MOOBEE) jusqu'à décembre 2024 ; en 2025, une nouvelle application a été proposée par le prestataire de collecte SEPUR. Après un an de cohabitation des deux versions en 2025 (pour permettre de développer l'application SMET au tri selon les besoins de nos collectivités), la version 2 de l'application est pleinement opérationnelle depuis janvier 2026.

